

COMMISSION SCOLAIRE DE ROUYN-NORANDA

Note explicative (s'il y a lieu)	Code : P – 46 – SE Rés. : CC-0089 Date : Le 18 janvier 1999 Page : 1 de 5
----------------------------------	--

POLITIQUE RELATIVE À LA PÉDICULOSE

INTRODUCTION

L'impact de la prévention, du dépistage précoce et de la qualité du traitement de la pédiculose sont intimement liés à la qualité et à l'uniformité de l'information véhiculée et à des actions complémentaires et concertées entre les partenaires. Voilà les convictions qui ont guidé la réalisation de cette entente.

Ce document contient donc l'objectif général de la politique, les rôles et les responsabilités de chacun des partenaires, les activités de prévention et les procédures en cas d'infestation. Il précise les modalités tant au primaire qu'au secondaire.

1. OBJECTIF

Établir les responsabilités de chacun des partenaires en ce qui a trait à la prévention, au dépistage et au traitement de la pédiculose en milieu scolaire primaire et secondaire.

2. RÔLE DES PARTENAIRES

21. L'infirmière du CLSC

Primaire :

- Assure l'information (incluant la mise à jour) et la sensibilisation du personnel du milieu scolaire concernant la nature, la prévention, le dépistage et le traitement de la pédiculose.
- Fournit la documentation et les lettres modèles à l'école.
- Intervient auprès des familles et des enfants concernés lors de l'échec du traitement (examine, informe, vérifie le traitement, etc.)

Secondaire :

- Intervient auprès de l'élève lors d'une consultation individuelle (examine, informe, vérifie le traitement).
- Assure le suivi avec l'élève auprès de son réseau social et familial et fournit de l'information écrite.
- Collabore avec la directrice ou le directeur de l'école dans le cas d'infestation de plusieurs élèves (fournit l'information, rencontre les élèves et le personnel).

2.2 La directrice ou le directeur de l'école

Primaire :

- S'assure que le personnel de l'école est sensibilisé et possède l'information juste et uniforme quant au problème de pédiculose en collaboration avec l'infirmière du CLSC.
- S'assure que les mesures préventives au niveau de l'entretien des locaux et du rangement des effets personnels des élèves soient en place.
- Avertit les parents du soupçon de présence de poux dans la chevelure de leur enfant, leur transmet l'information quant au traitement et s'assure qu'ils soient soutenus au besoin par l'infirmière.
- Fournit au personnel enseignant la lettre d'information avec le coupon-réponse (annexe 1) pour les autres élèves de la classe.
- Reçoit les élèves référés par le personnel enseignant dont les parents n'ont pas confirmé avoir examiné leur enfant (renvoie l'enfant ou vérifie auprès des parents).

Secondaire :

- Analyse la situation lors de problème d'infestation importante.
- Prend des mesures nécessaires en concertation avec l'infirmière pour informer les groupes-classes et le personnel enseignant concerné.
- Selon la pertinence, utilise le principe «lettre coupon-réponse» (annexe 1) comme au primaire.

2.3 L'enseignante et l'enseignant

Primaire :

- Signale et réfère à la directrice ou au directeur de l'école les enfants susceptibles d'être porteurs.
- Donne l'information, en conformité avec l'infirmière du CLSC, aux élèves concernant les mesures de prévention et assure le support à ceux-ci lors de situation d'infestation.
- Fournit les lettres aux élèves lors de situation de pédiculose et s'assure que toutes les lettres reviennent signées par les parents au retour des élèves.
- Réfère à la directrice ou au directeur de l'école les élèves dont les parents n'ont pas confirmé par écrit avoir examiné leur enfant.

Secondaire :

- Réfère l'élève à l'infirmière si elle ou il soupçonne la présence de poux.
- Informe le personnel de direction lorsqu'elle ou qu'il réfère des élèves à ce sujet.

2.4 Le comité d'école

Collabore à l'application de la politique en facilitant la circulation de l'information auprès des parents.

2.5 Les parents

Légalement responsables du bien-être global de leur enfant, les parents :

- examinent la tête de leur enfant lorsque l'école les invite à le faire et confirment par écrit à l'école l'examen et le traitement le cas échéant;
- avisent l'école s'ils détectent un problème de pédiculose chez leur enfant;
- assurent le traitement de leur enfant selon l'information fournie par l'école.

3. ACTIVITÉS DE PRÉVENTION

Le CLSC produit un article dans le journal local avant l'entrée des classes invitant les parents à être vigilants et en donnant les mesures de prévention, les signes d'infestation, la nature et le traitement de la pédiculose.

En collaboration avec le personnel de direction des écoles, les infirmières du CLSC transmettent l'information auprès du personnel des écoles concernant la prévention, les signes, les symptômes et les traitements. Des documents audiovisuels sont également disponibles pour compléter l'information. On peut emprunter ces documents en s'adressant aux services complémentaires de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda.

4. PROCÉDURE EN CAS D'INFESTATION

1. L'enseignant ou l'enseignante repère un ou des élèves porteurs grâce à l'observation des signes et symptômes.
2. L'enseignante ou l'enseignant réfère l'élève à la directrice ou au directeur de l'école ou à la personne désignée par celui-ci.
3. La directrice ou le directeur communique avec les parents expliquant la situation et achemine l'information écrite et s'assure que les parents pourront réaliser le traitement.
4. Les parents des élèves de la classe concernée reçoivent une lettre les avisant de la présence de poux dans la classe et leur demandant d'effectuer une vérification et d'appliquer le traitement au besoin.
5. Tous les parents des élèves de la classe concernée doivent signer un coupon-réponse attestant qu'ils ont fait la vérification et préciser le traitement appliqué le cas échéant.
6. Si le traitement s'avère inefficace, la directrice ou le directeur contacte l'infirmière concernée du CLSC afin qu'elle assure le support à la famille concernée.
7. Lors d'une réinfestation, la directrice ou le directeur de l'école demande l'intervention de l'infirmière auprès des enfants concernés.

ANNEXE 1

Le _____

LES POUX DE TÊTE

Chers parents,

Des poux ont été décelés chez un ou des enfants du groupe-classe de votre enfant. Nous vous demandons de bien lire toutes les informations et de compléter le coupon-réponse à l'endos de cette feuille. Cette démarche se fait dans le but d'assurer le mieux-être de chaque enfant de l'école.

Contrairement à la croyance populaire, les poux ne sont pas reliés à la malpropreté ou aux milieux insalubres. En effet, des infestations de poux de tête peuvent se produire chez vos enfants, le pou ne fait pas de discrimination. De plus, une tête lavée à tous les jours et des cheveux brillants et d'apparence très propre ne sont pas des indices qu'il n'y a pas de poux.

Comme vous le savez déjà, certains enfants sont porteurs de poux et de lentes. Alors, afin d'enrayer cette infestation, il est important de ne pas paniquer. Tout d'abord, il faut s'assurer que votre enfant ne soit pas porteur de poux ni de lentes. Pour ce faire, en tant que parents, vous devez vérifier la tête de vos enfants en utilisant un peigne fin et en accordant une attention particulière à la nuque et à l'arrière des oreilles. Advenant la découverte de poux et de lentes, il est important que vous vérifiez la tête de chaque membre de la famille (adultes et bébés) et vous devez aviser le personnel de direction de l'école et votre entourage immédiat (exemple : compagnons de jeux).

Qu'est-ce qu'un pou?

- * Les poux sont des petits insectes grisâtres ou bruns, sans ailes, qui peuvent vivre jusqu'à 24 heures en dehors de la tête. La femelle pond de 6 à 8 œufs ou lentes par jour.

Qu'est-ce qu'une lente?

- * Les lentes sont de minuscules grains grisâtres. Elles se logent tout près du cuir chevelu et collent au cheveu, contrairement à la pellicule qui elle, s'enlève très facilement. Après 4 à 10 jours, les lentes éclosent pour devenir des poux.

Le cheveu pousse d'environ 4 mm par jour. Alors, la lente se retrouve à 12 mm du cuir chevelu après 3 jours.

SVP, BIEN LIRE TOUTES LES INFORMATIONS

ET COMPLÉTER LE COUPON-RÉPONSE

À L'ENDOS DE CETTE FEUILLE

*Cette démarche est nécessaire, car des poux
ont été décelés chez un ou des enfants du groupe-classe.*

Comment prévenir la pédiculose?

1. Encourager vos enfants à considérer les articles pour les cheveux comme des effets personnels qui ne se prêtent ni ne s'empruntent.
2. Insister sur l'importance de ne pas partager les serviettes de bain, les chapeaux, les écouteurs, les sacs de couchage, car ces effets sont des agents reconnus de transmission de poux.
3. Il est recommandé de faire des tresses ou des queues de cheval aux enfants qui ont les cheveux longs, particulièrement du mois d'août au mois de novembre.
4. Inspecter régulièrement les cheveux avec un peigne fin.

Vous découvrez des poux et des lentes... Que faire?

1. Vous devez consulter votre pharmacien afin de vous procurer un traitement efficace pour le traitement des poux de tête. Ce traitement est très facile d'utilisation : il s'agit tout simplement de bien lire et de respecter le mode d'emploi.

Le shampoing médicamenteux est un traitement et non pas un moyen de prévenir les poux. Après le traitement, il faut enlever les lentes avec un peigne fin.

Attention : vous ne devez pas utiliser d'huile de cèdre, d'alcool à friction ou d'huile à lampe, car ces produits ne sont d'aucune efficacité pour la destruction des lentes. Ils ne font qu'irriter le cuir chevelu de votre enfant.

2. Après le shampoing, vous devez procéder au nettoyage de l'environnement familial afin d'éviter la réinfestation :

- Laver à l'eau très chaude tous les vêtements, la literie, ainsi que les serviettes que vous avez utilisées durant les deux dernières semaines et faire sécher en utilisant le cycle le plus chaude de votre sècheuse pendant au moins 20 minutes.

De plus, ne pas oublier de laver les bandeaux, les chapeaux, les mitaines, les foulards, les toutous, etc.

- Faire nettoyer à sec les vêtements qui ne vont pas dans la laveuse, ou les remiser pendant 2 semaines dans des sacs de plastiques hermétiquement fermés (exemple : casques de vélo, écouteurs, sacs de couchage, etc.).
- Passer l'aspirateur sur les matelas, les oreillers, les meubles rembourrés, les tapis, ainsi que les banquettes ou sièges d'autos.
- Finalement, vous devez aviser la directrice ou le directeur de l'école ainsi que les gens de votre entourage (compagnons de jeux, groupes parascolaires, etc.).

Si vous avez besoin d'information supplémentaire, vous pouvez contacter en tout temps la ligne Info-Santé du CLSC, au numéro **762-8144**.

Demain matin, veuillez retourner à l'école cette partie complétée et signée

Après avoir pris connaissance de ces informations, j'ai vérifié la tête de tous les membres de ma famille :

Oui Non

Il y avait présence de poux ou de lentes : Oui Non

J'ai fait le traitement suivant : _____

Je n'ai pas fait le traitement et en voici la raison : _____

Signature : _____

Téléphone : _____